



Conseil de Communauté

Délibération n°102023

Jeudi 9 février 2023 – 18h00

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Denis DEVRIENDT, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE et M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT.

Secrétaire de séance : M. Yves QUESADA.

Objet : Accord cadre de services d'impression de documents pour les services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel - Reconduction

Monsieur Jean-Pierre Berthet, Vice-Président délégué au développement économique, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé, le 12 décembre 2020, par publication d'un avis de marché sous le numéro 2021-AO-02 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur, un accord cadre pour l'impression de documents pour les services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'accord cadre est réparti en cinq lots, attribués pour chacun à une seule entreprise :

- Lot 1 « Magazine intercommunal » ;
- Lot 2 « Petites éditions » ;
- Lot 3 « Papeteries » ;
- Lot 4 « Affiches » ;
- Lot 5 « Cartes en PVC ».

A la date limite de remise des offres, fixée au 14 janvier 2021 à 12 heures, 7 offres ont été reçues dans les délais impartis.

Les lots 4 et 5 n'ont pas reçu d'offres. Au regard de leurs montants, ces lots ont été relancés selon une procédure adaptée.

Lors de sa séance du 11 mars 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord cadre de services d'impression de documents aux entreprises suivantes :

- IMPACT IMPRIMERIE pour le lot 1 « Magazine intercommunal », d'après les prix unitaires prévus au Bordereau de Prix Unitaires dans la limite du montant annuel de 66 666,67 € HT, soit 80 000 € TTC ;
- PURE IMPRESSION pour le lot 2 « Petites éditions », d'après les prix unitaires prévus au Bordereau de Prix Unitaires dans la limite du montant annuel de 108 333,33 € HT, soit 130 000 € TTC ;
- MESSAGES pour le lot 3 « Papeteries », d'après les prix unitaires prévus au Bordereau de Prix Unitaires dans la limite du montant annuel de 8 333,33 € HT, soit 10 000 € TTC.

L'accord cadre a été conclu le 22 avril 2021 pour les lots 1 et 2, et le 3 mai 2021 pour le lot 3 pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Cependant, au vu de la situation économique qui a entraîné une augmentation significative des coûts de certaines matières premières et de l'allongement des délais de livraison, les entreprises titulaires des lots 1 et 2 ont sollicité la résiliation du marché.

Par délibération en date du 7 avril 2022, le conseil de communauté a approuvé la résiliation du lot 1 « Magazine Intercommunal » conclu avec l'entreprise Imp'Act Imprimerie.

Par délibération en date du 3 octobre 2022, le conseil de communauté a approuvé la résiliation du lot 2 « Petites éditions » conclu avec l'entreprise Pure impression.

Aussi, les prestations réalisées donnant satisfaction et le besoin étant toujours d'actualité, il y a lieu de reconduire le lot 3 « Papeteries » conclu avec l'entreprise MESSAGES. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 janvier 2023, s'est prononcée en faveur de la reconduction du lot 3 pour une année supplémentaire, soit du 3 mai 2022 au 2 mai 2023 inclus. Il s'agit de la deuxième reconduction.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE la reconduction de l'accord cadre de services d'impression de documents pour le lot 3 « Papeteries » conclu avec l'entreprise MESSAGES, pour une année supplémentaire, soit du 3 mai 2022 au 2 mai 2023 inclus, et dans la limite du montant annuel de 8 333,33 € HT, soit 10 000 € TTC,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 21/02/23
Publication du



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex